

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 décembre 2017 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-12-461

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-12-462

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-463

Calendrier 2018 des séances du conseil

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil municipal qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Janvier :	Lundi le 15 janvier 2018 à 19 h 30
Février :	Lundi le 12 février 2018 à 19 h 30
Mars :	Lundi le 12 mars 2018 à 19 h 30
Avril :	Lundi le 9 avril 2018 à 19 h 30
Mai :	Lundi le 14 mai 2018 à 19 h 30
Juin :	Lundi le 11 juin 2018 à 19 h 30
Juillet :	Lundi le 9 juillet 2018 à 19 h 30
Août :	Lundi le 13 août 2018 à 19 h 30
Septembre :	Lundi le 10 septembre 2018 à 19 h 30
Octobre :	Lundi le 15 octobre 2018 à 19 h 30
Novembre :	Lundi le 12 novembre 2018 à 19 h 30

17-12-468

Procédure pour taxes dues

CONSIDÉRANT que des taxes municipales dues sur l'immeuble situé au 250-272 rue Talbot, matricule 32033-9815-41-9480, concernant les exercices financiers antérieurs demeurent impayées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la vente pour taxes impayées, à l'enchère publique, de cet immeuble en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE soit ordonné au greffier de procéder à la vente de l'immeuble compris dans le matricule 32033-9815-41-9480, à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

QUE la vente soit faite le 23 janvier 2018 à 11 h 00 heures au bureau de la Ville.

QUE monsieur Mario Juare, directeur général, ou toute personne qu'il désignera à cette fin, soit autorisé à enchérir pour la Ville pour un montant n'excédant pas le montant des taxes en capital, intérêts et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

17-12-469

Contrat de support 2018 - ACCEO

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 32 177.19 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec la compagnie ACCEO Solutions Inc.;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

17-12-470

Adjudication d'un emprunt par billet

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 1 475 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

78 400 \$	2,69000 %	2018
80 500 \$	2,69000 %	2019

83 100 \$	2,69000 %	2020
85 700 \$	2,69000 %	2021
1 147 300 \$	2,69000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,69000 %

2 CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

78 400 \$	2,80000 %	2018
80 500 \$	2,80000 %	2019
83 100 \$	2,80000 %	2020
85 700 \$	2,80000 %	2021
1 147 300 \$	2,80000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,80000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 400 \$	2,00000 %	2018
80 500 \$	2,10000 %	2019
83 100 \$	2,25000 %	2020
85 700 \$	2,40000 %	2021
1 147 300 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,79600

Coût réel : 2,84654 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 1 475 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2015- 275, 2017-310 et 2017-319. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

17-12-471

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 475 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 475 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-275	24 091 \$
2017-310	633 750 \$
2017-310	341 250 \$
2017-319	356 932 \$
2017-319	118 977 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-275, 2017-310 et 2017-319, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	78 400 \$	
2019.	80 500 \$	
2020.	83 100 \$	
2021.	85 700 \$	
2022.	88 300 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 059 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-275, 2017-310 et 2017-319 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

17-12-472

Financement d'un solde pour le règlement d'emprunt 2012-223

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de financer à même les activités financières le solde de 4,22 \$ du *Règlement no 2012-223 Décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

17-12-473

Annulation d'un solde résiduaire – 2012-223

ATTENDU que la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du *Règlement no 2012-223 Décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire* à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 82 264 \$;

ATTENDU que le financement de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 20 740 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2012-223 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2012-223 soit réduit de 103 000 \$ à 82 260 \$;

QUE le montant de la dépense soit réduit de 103 000 \$ à 82 264 \$;

QUE la ville a affecté de son fonds général 4 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

17-12-474

Annulation d'un solde résiduaire – 2013-242

ATTENDU que la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du *Règlement no 2013-242 Décrétant une participation au développement résidentiel Phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$* à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 947 009 \$ sous forme de quote-part;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 488 984 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2013-242 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Danis Beauvillier et résolu unanimement :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 2013-242 soit réduit de 1 094 000 \$ à 605 016 \$:

QUE le montant de la dépense soit réduit de 1 094 000 \$ à 947 009 \$, et ce, sous forme de quote-part ;

QUE la Ville a approprié du surplus accumulé pour un montant total de 350 000 \$;

QUE ledit règlement no 2013-242 est en excédent de financement pour un montant de 8 007 \$ qui sera affecté à un éventuel refinancement.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

17-12-475

Annulation d'un solde résiduaire – 2016-285

ATTENDU que la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du *Règlement no 2016-285 Décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'Acquisition d'une surfaceuse électrique* à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 145 500 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 4 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2016-285 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense du règlement no 2016-285 soit réduit de 150 000 \$ à 145 500 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

17-12-476

Dépôt et adoption du budget révisé 2017 de l'OMH Princeville

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver la demande de budget révisé présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un nouveau déficit révisé de 169 057 \$;

QUE le conseil consent à verser selon la Loi, un montant de 16 906 \$ représentant 10 % du déficit approuvé par la SHQ.

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers 2016 du Centre Aquatique Régional de l'Érable
– dépôt

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du hockey mineur pour la période d'avril 2016 à mars 2017 – dépôt

Dépôt des états financiers 2016 de Développement Économique Princeville
– dépôt

Dépôt de l'états des revenus et dépenses du Club de soccer de Princeville pour la période de septembre 2016 à septembre 2017 – dépôt

17-12-477

Modification d'une source de financement pour l'éclairage du Parc Linéaire

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de remplacer le paragraphe relatif au financement des résolutions 17-07-294, 17-08-332 et 17-10-404 par le suivant :

« Que cette dépense soit financée à même l'aide financière octroyée à la Ville de Princeville par le Fonds de développement des territoires – Volet Pacte rural de la MRC de l'Érable dans une proportion de 80% et à même une affectation du surplus accumulé pour le 20% restant. »

ADOPTÉE

17-12-478

Augmentation du salaire de la directrice de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu que le salaire de la directrice de la bibliothèque soit augmenté de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE

17-12-479

Augmentation du salaire des brigadiers

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de hausser le salaire des brigadiers scolaires de Princeville de 2% à compter du 1er août 2018.

ADOPTÉE

17-12-480

Offre de service pour la récupération des chiens et des chats

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confie à Jocelyne et Christian Houle le mandat de recevoir les animaux provenant du territoire de la Ville pour l'année 2018 au montant de 55 \$ par mois ou un montant total de 660 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-12-481

Contrat de déneigement des kiosques postaux du domaine Paquet

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du kiosque postal de la Plage Paquet pour la période hivernale 2017-2018 à monsieur Sébastien Rivard au montant de 335 \$, taxes en sus.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

17-12-482

Confirmation de la fin du projet de travaux de voirie sur le 12^e Rang Ouest (AO17-VR-03) - PRLLL

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que ce conseil confirme que les travaux sur le 12^e Rang Ouest (AO17-VR-03) sont complétés tel qu'il appert de l'avis de conformité préparé par Ghislain Fréchette, ingénieur, en date du 5 décembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-483

Réfection de la rue Saint-Charles – Libération de la retenue

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages dûment signé, le décompte progressif no 4 et la liste des non-conformités complétées remise à la Ville par la firme d'ingénieurs Stantec, en remplacement de Dessau;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à libérer la retenue de 32 237,36 \$ à Sintra Inc. pour le décompte progressif no 4 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même *Règlement no 2013-238 Décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de voirie et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts pour la rue Saint-Charles et Mgr Poirier.*

ADOPTÉE

17-12-484

Participation au projet de restauration du débit écologique de la rivière Bulstrode – Volet études et volet travaux

ATTENDU le projet mentionné en titre et l'intention de ce conseil d'y participer financièrement ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet, faisant aussi affaire sous le nom de Copernic, la somme de 19 868 \$ en 2018 pour le volet études et la somme de 27 302 \$ pour le volet travaux prévu en 2019, 2020, 2021 et 2022 inclusivement.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour chacune des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE

17-12-485

Vente de terrain résidentiel – 130 Liberge

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à monsieur Martin-Pier Turcotte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 444 (130 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644,27 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-12-486

Vente de terrain résidentiel – 100 Liberge

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à monsieur Philippe Mailhot et madame Émilie Provencher ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 441 (100 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 19 644, 27 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-12-487

Vente de terrain résidentiel – 50 Simard

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à monsieur Roch Durand et Connie Côté ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 173 (50 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 31 304.56 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

17-12-488

Adhésion aux Fleurons du Québec – 13^e édition (2018-2020)

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adhérer à l'édition 2018-2020 des Fleurons du Québec et d'acquitter le tarif prévu de 1950 \$ avant taxes pour 3 ans.

ADOPTÉE

17-12-489

Réduction de l'enveloppe budgétaire 2017 pour l'aide au développement économique

ATTENDU l'adoption de la politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville par la résolution 16-05-170 de ce conseil;

ATTENDU l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'aide au développement économique par la résolution 17-06-248 de ce conseil;

ATTENDU qu'en 2017 une seule demande a été acceptée en vertu de cette politique par la résolution 17-06-249 et que cette demande totalise 10 486,34 \$;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide au développement économique de la Ville de Princeville passe de 50 000 \$ à 10 486,34 \$ pour l'année 2017 et que la trésorière soit autorisée à transférer le 39 513,66 \$ ainsi libéré au surplus non affecté.

ADOPTÉE

17-12-490

Reddition de compte Programme Infrastructure Communautaire Canada 150

ATTENDU la résolution 17-04-148 autorisant la participation de la Ville au programme PIC 150 pour l'éclairage et le remplacement des portes au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

a) Que soit ratifié l'achat de 4 lumières de gradins supplémentaires au coût de 512,00 \$ avant taxes financée à même le Programme d'Infrastructure Communautaire Canada 150 et la différence au fonds de roulement déjà disponible pour ce projet;

b) Que ce conseil confirme que les dépenses reliées au projet 400 050 763 du Programme d'Infrastructure Communautaire Canada 150 sont finales et s'établissent comme suit :

Résolution	Dépenses réelles (avant taxes)
17-05-209	33 224,99 \$
17-05-210	15 048,68 \$
17-05-217	10 440,00 \$
17-08-331	6 977,04 \$
17-09-363	7 408,87 \$
17-10-409	360,00 \$
17-11-448	1 105,63 \$
17-12-490	512,00 \$
TOTAL	75 077,21 \$

c) Que ce conseil confirme également que la portion des dépenses admissibles non subventionnées est financée entièrement par la Ville de Princeville, par le fonds de roulement ou par les activités financières de l'année 2017.

ADOPTÉE

17-12-491

Aide financière et distribution du profit – Spectacle d'humour 2017

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du spectacle d'humour qui a eu lieu le 22 septembre 2017;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que les revenus du spectacle soient bonifiés par un don de 343,81 \$ de la Ville de manière à ce que ces mêmes revenus totalisent 1 500 \$;

QUE la trésorière soit autorisée à verser cette somme de 1 500 \$ en deux portions égales de 750 \$ au Club de patinage artistique et au Centre de la petite enfance La petite bande.

ADOPTÉE

17-12-492

Loisirs sports centre du Québec – 6 à 8 loisir municipal

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que les conseillers Danis Beauvillier et Me Serge Bizier soient désignés pour représenter la Ville lors des « 6 à 8 Loisir municipal » organisés par Loisir Sport Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

17-12-493

43^e tournoi de hockey des policiers municipaux du Québec

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit accordé à l'organisation du 43^e Tournoi de Hockey des Policiers Provinciaux du Québec le taux horaire de 90 \$ de l'heure pour la location de la glace dans le cadre de leur tournoi qui se tiendra au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière du 5 au 8 avril 2018.

ADOPTÉE

17-12-494

Partenariat – Agri-Ressources Arthabaska-Érable

ATTENDU le plan de visibilité proposé pour l'année 2018 par l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la ville de Princeville participe à titre de partenaire bronze pour un coût de 200 \$ à la campagne de financement 2018 de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

17-12-495

Demande d'aide financière – Relais pour la vie / École Sainte-Marie

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse un montant de 500 \$ à l'organisme Société Canadienne du Cancer dans le cadre de sa campagne « Relais pour la Vie », édition 2018, pour appuyer l'équipe formée d'étudiants de l'École Sainte-Marie.

ADOPTÉE

17-12-496

Demande d'aide financière – Relais pour la vie / soirée Karaoké

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre Prince le 3 mars 2018 à Diane Dargy pour la tenue d'une soirée Karaoké dont les profits iront au Relais pour la vie de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

17-12-497

Demande d'aide financière – Club de Soccer de Princeville

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit versé au Club de Soccer de Princeville la somme de 2 500\$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-498

Demande d'aide financière – Karaté Kenpo de l'Érable

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince à messieurs Yves Lemieux et Michaël Belleau pour la tenue de leur souper-bénéfice au profit de l'équipe de compétition de Karaté Kenpo de l'Érable qui aura lieu le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

17-12-499

Demande d'aide financière – Communauté Cursiliste de Princeville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder rétroactivement la gratuité de la salle Jacques Therrien à la communauté cursiliste pour la tenue d'une réception soulignant l'anniversaire de monsieur Gilles Bédard, prêtre et curé de la Paroisse Bx François-de-Laval le 10 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-12-500

Demande d'aide financière – campagne Procure

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à la campagne Procure pour appuyer la lutte contre le cancer de la prostate.

ADOPTÉE

17-12-501

Télévision communautaire de l'Érable Inc. - Renouvellement de la carte de membre 2018

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la télévision communautaire de l'érable pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-12-502

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire